

Comité Régional de Cyclisme des PAYS DE LA LOIRE

Équipe Technique Régionale



MODALITÉS POUR LES SÉLECTIONS
EN ÉQUIPE DES PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2023

VTT

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont communs à l'ensemble des disciplines piste, cyclo-cross, route hommes, VTT :

1. Le Président effectue son choix **parmi les athlètes sélectionnables** dans l'intérêt de la performance de l'équipe régionale. Dans le cas de conditions jugées exceptionnelles, ne permettant pas aux coureurs de respecter les critères de sélectionnabilité, le Président étudie ces situations au cas par cas.
2. Le Président de la commission sportive arrête la sélection nominative sur proposition du responsable/référent de la discipline (ETR) ou catégorie concernée. Chaque sélection est validée par le **Manager Technique Territorial en Cyclisme des Pays de la Loire**.
3. L'objectif prioritaire de l'équipe régionale est d'obtenir des médailles d'or et des podiums lors des épreuves de référence : Championnat de France et Trophée de France des Jeunes Vététistes.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
5. La sélection reste subordonnée à la signature et à l'application du règlement intérieur.
6. Le Président peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale ou d'un comportement répréhensible.
7. Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par le responsable/référent en charge du collectif de la catégorie.
8. Le Président peut ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
9. Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la FFC aux règles en vigueur.

COORDINATION ET OBSERVATION

Référent : MONCEAUX Pierre

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS

Championnats de France XCO - XCE - XCC - XCR - Trial Jeumont (59) - du 13 juillet au 16 juillet 2023

↳ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes concernant sa discipline :

- ✓ Être dans la liste des coureurs « hors quota »
- ✓ Ne pas appartenir à un Team officiel
- ✓ Avoir participé au Championnat Régional de la discipline
- ✓ Pour le XCO Hommes : avoir réalisé un Top 15 lors d'une manche de la Coupe de France dans sa catégorie
- ✓ Pour le XCO Femmes : avoir réalisé un Top 10 lors d'une manche de la Coupe de France dans sa catégorie
- ✓ Pour le XCO Open : avoir réalisé un podium lors d'une manche de la Coupe de France dans sa catégorie

↳ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- ✓ Performances réalisées sur la Coupe de France.
- ✓ Classement général individuel de la Coupe de France.

Championnat de France - Épreuve de relais des Comités Régionaux Jeumont (59) – du 13 juillet au 16 juillet 2023

↳ Critères de sélectionnabilité des sportifs :

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir à minima deux des conditions suivantes :

- ✓ Avoir participé au minimum à 2 manches de la Coupe de France XCO
- ✓ Avoir participé à une manche de la Coupe de France XCE

↳ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

- ✓ Performances réalisées sur la Coupe de France XCO/XCE/XCC
- ✓ Classement général individuel des Coupes de France XCO/XCE
- ✓ Performances réalisées au Championnat Régional XCO/XCE

Trophée de France des Jeunes Vététistes Le Dèvoluy (05) - du 31 juillet au 5 Août 2023

Le coureur doit participer à 5 manches du TRJV sur les 6 programmées avant le TFJV, dont obligation de participer à la manche trjv descente de Brûlon ainsi qu'au Championnat régional de DH à St Léonard des bois et à la manche finale du TRJV.

Les coureurs suivants seront choisis selon leur performance, les 3 premiers garçons du classement général final du TRJV et la 1^{ère} fille du classement général final du TRJV.

Pour les autres, la sélection s'effectuera en fonction des performances ci-dessous :

- ✓ Les coupes régionales
- ✓ Le Championnat Régional
- ✓ Le classement de chaque manche du TRJV
- ✓ La Coupe interrégionale de Trial
- ✓ La Coupe de France

Les critères retenus seront : le classement, la combativité ainsi que le comportement des coureurs sur et en dehors de la course proprement dite.

Les coureurs sélectionnés devront obligatoirement participer au stage mis en place par le Comité Régional.

La décision des conditions pour l'hébergement et la restauration des compétiteurs au TFJV dépendra du budget final attribué à la CRVTT par le Comité Régional des Pays de la Loire et l'approbation des membres de la CRVTT.